

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2017

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, DETOURNAY Pascal, HILALI Nadya, ROBETTE Benjamin,
Echevins ;
SCHIETSE D., HOUZE M., DUMAZY F., DELCROIX M., VANUEL P., URBAIN M.,
LEGRAIN P., DE KETELE C., LESEULTRE Y., ~~BERNARD D.~~, SCHOTTE M., VICO
A., QUITTELIER C., LEFEBVRE F., Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

1. Information(s) diverse(s) – communication.
M. Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, informe l'assemblée :
a) les travaux à la rue du Vicinal sont prolongés pour la pose d'un câble de 15.000 volt par ORES
b) du lancement de l'activité bien être pour les personnes souffrantes dans le cadre du PCS
c) de la présentation de l'équipe complète du commissariat périphérique le 06 novembre
d) via l'Echevin de l'enseignement de la situation de la rentrée scolaire ou l'on constate une stabilité dans l'enseignement primaire et un accroissement de la population maternelle qui entraîne 1 emploi temps plein supplémentaire

2. Point d'information : organisation des missions de la ZSWAPI sur le territoire de notre commune
Le Conseil communal RECOIT Messieurs Paul-Olivier Delannois, Président de la ZSWAPI et Olivier Lowagie, Commandant.

Ils expliquent que la réorganisation des casernes a été réalisée dans le respect des lignes de conduites fixées par le Conseil de zone.

M. le Président précise qu'il n'intervient jamais dans les missions du commandement.

M. Lowagie estime que la restructuration ne nécessitait pas une communication particulière étant donné qu'il n'a pas d'impact négatif au contraire, il y a une augmentation de la couverture.

M. le Président informe aussi l'assemblée des contacts formels pris avec la France.

Mme Muriel Delcroix estime que « Brunehaut est perdant dans la réorganisation ».

M. Pierre Wacquier, Bourgmestre-Président, stipule : autant il sera de mon devoir de gestionnaire de veiller à l'équité pour les dotations communales, là je suis rassuré de l'organisation et je pense qu'il faut faire confiance à l'expertise du commandant pour qu'il veille à la sécurité de nos citoyens sur l'ensemble de notre territoire.

3. Budget communal 2017 – Modifications budgétaires communales n°4 des services ordinaire et extraordinaire

12 OUI – 6 ABSTENTIONS (6 élus IC)

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	8.848.337,08	1.320.402,00
Dépenses totales exercice proprement dit	8.718.156,19	2.671.865,65
Boni/Mali exercice proprement dit	130.180,89	-1.351.463,65
Recettes exercices antérieurs	1.308.407,46	207.458,36
Dépenses exercices antérieurs	20.149,48	13.851,90
Prélèvements en recettes	12.500,00	1.709.013,34
Prélèvements en dépenses	710.211,17	324.813,28
Recettes globales	10.169.244,54	3.236.873,70
Dépenses globales	9.448.516,84	3.010.530,83
Boni/Mali global	720.727,70	226.342,87

4. Budget communal – exercice 2017 (MB n°4) – réaffectation du boni extraordinaire
Le Conseil communal DECIDE par 18 voix pour que la somme de 86.781,28 € est désaffectée et versée dans le fonds de réserve extraordinaire.

5. Finances communales – situation de caisse du 30/06/2017 – communication
Le Conseil communal RECOIT EN COMMUNICATION la situation de la caisse au 30.06.2017
6. Décret voirie du 06.02.2014 – acte de constat relatif aux parcelles cadastrées Brunehaut – 3ème division/Bléharies, section A n° 352x, 352a2,b2, 352 z (prescription trentenaire)
Le Conseil communal CONSTATE à l'unanimité que le solde des parcelles cadastrées Brunehaut – 3ème division/Bléharies, section A n° 352x, 352a2,b2, 352 z, située à la rue des Combattants à Bléharies, fait partie du domaine public communal, la prescription trentenaire étant acquise.
a) de constater que le solde des parcelles cadastrées BRUNEHAUT, 3ème division / Bléharies, section A 352 z et 352 x situées à la rue des Combattants à Bléharies (site de l'ancienne douane connu sous le nom de Marais d'Espagne) suivant le plan levé et dressé le 19.02.2015 par Monsieur Gérard BAUDRU, Géomètre-Expert, fait partie du domaine public communal ; la prescription trentenaire telle que visée à l'article 27 du décret du 6 février 2014 étant acquise ;
b) de notifier la présente décision aux propriétaires riverains et de procéder à son affichage ;
c) de transmettre la présente décision au Gouvernement wallon et à la Direction du Cadastre.
7. Décret voirie du 06.02.2014 – demande de création d'une voirie communale à l'intérieur d'un site ayant pour projet la construction de logements, immeuble et rez commercial à la rue des Combattants à 7620 Bléharies (site de l'ancienne douane) , sur une parcelle cadastrée Brunehaut, 3ème division/Bléharies, section A n°352a2, b2, m, z
18 OUI
Le Conseil communal DECIDE à l'unanimité de créer, sous réserve de l'octroi d'un permis d'urbanisme pour la construction de 12 logements, une voirie sur la commune de Brunehaut, 3ème division/Bléharies, section A n°352a2, b2, m, z est créée.
8. Voirie communale – acte de constat à la parcelle cadastrée Brunehaut – 1ère division / Hollain, section B n°422/02 t (prescription trentenaire)
Le Conseil communal CONSTATE à l'unanimité que la parcelle B n°422/02 t, située à la rue du Marais à Hollain, fait partie du domaine public communal, la prescription trentenaire étant acquise.
a) de constater que la parcelle B n° 422 / 02T située à la rue du Marais à Hollain suivant le plan levé et dressé le 01.05.2017 par M. Gaëtan DERVAUX, Géomètre-Expert, fait partie du domaine public communal ; la prescription trentenaire telle que visée à l'article 27 du décret du 6 février 2014 étant acquise.
b) de notifier la présente décision aux propriétaires riverains et de procéder à son affichage.
c) de transmettre la présente décision au Gouvernement wallon et à la Direction du Cadastre.
9. Aires de délaissement
a) Cahier spécial des charges
b) Choix du mode de passation du marché et fixation des critères de sélection qualitative et des critères d'attribution
Le Conseil communal APPROUVE par 18 voix pour :
a) le cahier spécial des charges ;
b) le choix du mode de passation du marché et fixation des critères de sélection qualitative et des critères d'attribution (procédure négociée sans publication préalable) concernant l'acquisition et la pose des aires de délaissement.
**Ces aires sont fixées à Laplaigne, Hollain et Bléharies.
La dépense est estimée à 38.069 € TVAC.
Les crédits budgétaires sont prévus à l'article 76502/723.60 pour un montant de 40.000 €.**

Monsieur Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, entend ensuite les questions orales des conseillers communaux

- a) **Mme Cindy Quittelier estime qu'afin d'inciter le respect de l'environnement, il conviendrait de multiplier la présence de poubelles.**
- b) **M. Christian Deketele souhaite connaître la destination du second taxi social.**
- c) **M. Pierre Legrain souhaite un bilan sur Betterstreet et que l'avenir du sentier 39 soit étudié.**
- d) **Mme Muriel DELCROIX avertit « que tout comme les flyers de l'apéro du Bourgmestre déposés sur la table dans le hall sportif, elle déposera les siens lors de son organisation.**
- e) **M. Michel Urbain souhaite savoir s'il existe un quota des déchets au parc**

Monsieur Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, ainsi que les membres du collège communal répondent aux questions orales :

- a) **dans le cadre du plan poubelles, les besoins ont été identifiés**
- b) **le taxi social a été revendu**
- c) **pour un prochain conseil communal, le bilan sera réalisé, le devenir du sentier 39 sera examiné par le groupe de travail du D.R.**
- d) **les flyers n'ont pas été déposés par moi-même, il s'agit de l'apéro du Bourgmestre et son équipe et non du PS, d'ailleurs aucun sigle politique n'y figurait**
- e) **exact, il y a des quotas à respecter en fonction de la nature des déchets**

10. Approbation du procès-verbal du 04/09/2017 – décision

18 OUI (après correction demandée)

HUIS CLOS

11. Ratifications des décisions du collège communal portant désignation des membres du personnel enseignant - Décisions